



Bénéfice du bonus pour enfant pour un homme ?

Par **nebka**, le **08/02/2012** à **20:27**

Bonjour, nous avons quatre enfants, je n'ai pas encore l'âge pour partir à la retraite (née en 1953) mais j'ai déjà mon nombre de trimestres de cotisation ... par contre mon mari, né en 1952, n'aura pas le nombre de trimestre requis quand il aura atteint l'âge auquel il pourrait prendre sa retraite. Ma question est : peut-il bénéficier des 2 années par enfant afin de pouvoir partir plus tôt et si oui, à quelles conditions ?